

FILIERE RESSOURCES EN EAU

I- CONTEXTE

En 1996, l'Etat de Côte d'Ivoire a montré sa volonté politique de faire la réforme du secteur de l'eau en créant le Haut-Commissariat à l'Hydraulique (HCH) et en lui confiant les missions suivantes :

- L'élaboration d'un projet de loi portant Code de l'Eau et des textes subséquents
- La conception et la mise en place d'organes institutionnels de gestion intégrée de ressources en eau
- L'élaboration d'un projet de politique financière du secteur de l'eau
- La formulation d'un plan d'actions à court, moyen et long termes en matière de gestion des ressources en eau

La dernière étape de ce long processus a été faite avec la validation du Plan d'Actions National de gestion Intégrée des Ressources en Eau (PLANGIRE) les 5 et 6 juin 2012.

II- PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

- Comment collecter et traiter les données sur l'eau ?
- Comment produire les informations sur l'eau ?
- Comment diffuser les informations ?
- Comment prévenir les conflits d'usage d'eau ?
- Comment assurer une gestion équitable de l'eau ?
- Comment financer les activités relatives à l'eau ?
- Comment assurer la sécurité de l'eau et la durabilité environnementale ?
- Etc.

III- ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU

1- Cadre institutionnel et réglementaire

- La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau
- Le système d'information géographique dans le bassin du fleuve Bandama (1999)
- Le document de politique et de stratégies en matière de gestion intégrée des ressources en eau
- Le programme national hydraulique

Le Ministère des Eaux et Forêts, à travers le Direction des Ressources en Eau a repris en main les dossiers relatifs à la GIRE et continué la réforme comme suit :

- Plan Directeur de gestion Intégrée des ressources en eau en janvier 2001
- Bilan et Perspectives, gestion Intégrée es ressources en Eau, en octobre 2003
- Validation de quinze (15) décrets d'application de la loi portant Code de l'eau en février 2008
- Etat des lieux des ressources en eau en mars 2010
- Hiérarchisation des problèmes des ressources en eau en mars 2010
- Formulation de la vision nationale de l'eau à l'horizon 2040 en mai 2010
- Elaboration et validation du document de politique nationale de l'eau en mai 2010
- Elaboration et validation de l'étude relative au Cadre Institutionnel de gestion Intégrée des ressources en eau en juillet 2011
- Elaboration de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux, Activités (IOTA) en (cours)
- Elaboration di Plan d'Actions National de Gestion Intégrée de ressources en Eau (PLANGIRE).

2- L'état des connaissances des ressources en eau

*Eaux atmosphériques

- Le réseau météorologique a connu d'énormes difficultés dans les zones Centre, Nord et ouest en raison de la crise sociopolitique

*Eaux de surface

- Il existe un réseau hydrométrique national mais ce réseau n'est pas suivi comme il le devrait ;
- Les données ne sont pas publiées ;
- De nombreuses stations sont en pannes et les données relevées sur celles qui fonctionnent ne sont pas toujours fiables du fait que les jaugeages ne sont pas refaits régulièrement.

*Eaux souterraines

- Il n'existe qu'un réseau piézométrique au niveau du bassin sédimentaire pour la nappe dite « nappe d'Abidjan »
- Il n'existe pas de réseau pour le suivi des eaux de socle

*Qualité des eaux

La connaissance des caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques de l'eau permet de déterminer son degré de potabilité ou de pollution pour prévenir les risques de contamination et de santé publique.

- Les ressources en eau de surface de Côte d'Ivoire ne font pas l'objet d'un suivi systématique de la qualité
- Il n'existe pratiquement pas de données relatives à la qualité des ressources en eau, à l'exception des analyses effectuées sur les eaux souterraines à la réalisation de certains forages
- Il n'existe pas un système de suivi permanent de la qualité de ces ressources en eau. Cela ne permet pas d'élaborer la carte nationale de qualité de l'eau.

IV- REFORME DU SECTEUR DE L'EAU

1- Formulation de la Vision Nationale de l'Eau : Horizon 2040

« Une Côte d'Ivoire où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et viable pour le développement socioéconomique et la coopération sous régionale dans un environnement de développement durable où chaque personne a accès à l'eau saine pour tous les usages et à un assainissement adéquat. »

2- Axes de la Politique Nationale de l'Eau

- Améliorer le cadre institutionnel de gestion des ressources en eau
- Adopter et appliquer les réformes juridiques et réglementaires de gestion intégrée des ressources en eau
- Mettre en place un système national d'information sur l'eau
- Mettre en place un réseau national de collecte de données sur les ressources en eau
- Mettre en œuvre la stratégie d'assainissement et les mesures de protection des ressources en eau
- Mettre en place des mécanismes de financement durable de la GIRE
- Renforce les capacités de gestion des acteurs du secteur de l'eau
- Promouvoir la formation, la recherche et l'Information-Education-Communication
- Réduire les risques liés à l'eau et améliorer la gestion des situations de crise
- Promouvoir la coopération sous régionale et internationale pour la gestion des ressources en partage
- Promouvoir les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
- Promouvoir l'égalité, l'équité et le genre dans la GIRE
- Promouvoir les valeurs culturelles et spirituelles relatives à l'eau

3- Plan d'actions National de GIRE (PLANGIRE)

*Le PLANGIRE comprend trois (03) domaines

- **Domaine n°1** : Environnement habilitant
- **Domaine n° 2** : Rôles institutionnels
- **Domaine n° 3** : Instruments de Gestion

*Le PLANGIRE est décliné en :

- Seize (16) résultats et
- Quarante-deux (42) actions

*Le coût total du PLANGIRE est de **Vingt milliards (20 000 000 000) de F CFA.**

V- PERSPECTIVES

- (1) -Mise en œuvre du PLANGIRE
- (2) -Création d l'Agence Nationale de l'Eau en Côte d'Ivoire (ANECI)
- (3) -Création du Fonds National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (FNGIRE)